

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 05 JUIN 2018

Une séance plénière du CHSCT s'est tenue, le mardi 05 juin 2018, dans les locaux de la Direction départementale des finances publiques sous la présidence de Monsieur Jacques BAZARD.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- 1 – Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 22 décembre 2017 et 18 janvier 2018 ;
- 2 – Actualité de l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST);
- 3 – Établissement des procès-verbaux des séances plénières – note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2018 – (GT du 15 mai 2018)
- 4 – Suivi des fiches du registre dématérialisé CHSCT – (GT du 15 mai 2018)
- 5 – Présentation de l'évolution du DUERP et des actions du PAP au sein de la DDFIP d'Indre-et-Loire – (GT du 15 mai 2018)
- 6 – Présentation du DUERP 2017 et du PAP 2018 de la DirCoFi Centre-Ouest – pour avis ;
- 7 – Crédits alloués et actions inscrites au budget CHSCT 2018 (GT du 15 mai 2018);
- 8 – Questions diverses.

Participants :

Mr BAZARD, D.D.F.I.P. et Président
Mr ROUSSEAU, Directeur du Pôle Pilotage Ressources (PPR)
Mr BOCQUILLON, Inspecteur santé sécurité au travail, excusé
Mme JANIN, Adjointe au Directeur du Pôle Pilotage et Ressources
Mme Mercier, Responsable Division budget, immobilier et logistique
Mr. BRISSON, Assistant de prévention (AP)
M. METTAY Secrétaire animateur (SA)
Mme HAEFFELIN Marie-Eve Assistante de service social (ASS)
M. BELLETOISE Chef de brigade DirCoFi Centre-Ouest
Mme MANDEREAU, Mme VERGEZ-BERTHIER et M. DURIN pour la C.G.T. Finances Publiques
Mme TILLET, Mme CLAURE, M. BONNEAU et M. POINTREAU pour SOLIDAIRES Finances Publiques
M. BREGEGERE pour F.O. Finances Publiques.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

En préalable à l'ordre du jour, M. le Président questionne l'ASS sur le recrutement en cours du médecin de prévention (MP).

L'ASS confirme que le dossier est bloqué coté Ministère de l'Intérieur. En effet, le MP sera recruté pour 60 % DGFIP et 40 % Ministère de l'Intérieur.

Le poste devrait être pourvu en septembre 2018.

Déclaration liminaire des OS

Suite à la déclaration liminaire déjà lue le matin même au comité technique local, les OS ne la relisent pas et demandent à ce qu'elle soit annexée au présent PV.

1°) Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 22 décembre 2017 et 18 janvier 2018

Vote pour à l'unanimité

2°) Actualité de l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST)

En l'absence de l'ISST, sans objet.

3°) Établissement des procès-verbaux des séances plénières – NO 2018

Mme Janin récapitule les choix décidés lors du GT :

- l'enregistrement des débats n'a pas été retenu ;
- le regroupement des réunions du GT et de la plénière CHSCT pour faciliter les travaux du SA ;

- anonymiser les débats ;
- concernant les registres, à la place d'une transcription, ajouter une colonne aux tableaux et annexer les documents de travail, notamment ceux liés à l'immobilier (Fiches techniques, fiches d'impact...)
- les notes de l'AP seront transmises au SA pour accompagner ses travaux.

L'objectif principal est de réduire le délai de publication des PV.

Le comité agréé et avisera au fur et à mesure de la mise en pratique de ces conditions de rédaction.

4°) Suivi du registre dématérialisé CHSCT

L'AP présente les demandes inscrites au registre.

La CGT demande si la porte coupe-feu de l'ancien local mopieur au 7^e étage est toujours nécessaire. En effet, les bureaux qui étaient « enclavés » derrière ne le sont plus suite aux travaux du CSRH.

Mme Mercier répond que le bureau de contrôle doit être consulté avant dépose éventuelle de toute porte coupe-feu.

SOLIDAIRES rebondit en constatant la même situation au 4^e étage.

Ligne 260 : Mme Mercier ne fera pas engager de travaux avant le positionnement sur les arceaux du garage à vélos.

Ligne 262 : la collectivité a envoyé quelqu'un ce matin même.

SOLIDAIRES remarque que lors des travaux en zone occupée, les demandes doivent parfois être réitérées (cf cas récent des bâches contre l'empoussièrement...)

SOLIDAIRES revient également sur le problème des volets roulants à THA depuis la visite du CHSCT le 11 avril 2018.

Mme Mercier rappelle que la collectivité avait donné un mode opératoire au poste, car les volets ne doivent pas être descendus jusqu'en bas pour éviter justement le blocage. La COLLOC prévoit d'installer des butées mais BIL n'a pas de confirmation.

Mme JANIN en profite pour rappeler le rôle nécessaire et important des Chefs de service comme relais et appui des demandes de BIL auprès des bailleurs-propriétaires.

5°) DUERP et PAP à la DDFIP 37

Mme Janin fait un rapide rappel des documents.

SOLIDAIRES remarque que établissement et l'étude de ces documents sont chronophages mais que ce travail de longue haleine porte ses fruits sur la prise en compte des risques.

6°) Examen DUERP et PAP 2018 de la DirCoFi Centre-Ouest

M. Belletoise présente le DUERP de la DirCoFi .

Cette brigade est composée de 9 vérificateurs, d'une cellule d'appui et d'un chef de brigade. Installée depuis le 08 mai 2018 au 4^e étage de Champ-Girault.

Les services de direction sont implantés sur les sites de Rennes, Nantes (contentieux) et Orléans (Programmation) depuis le 01 septembre 2017.

À la demande du Président, M. Belletoise confirme que certaines actions du PAP sont directement liées aux missions spécifiques de la DirCoFi.

SOLIDAIRES constate la limite de l'exercice du DUERP étant donné la difficulté à conceptualiser les RPS à la DirCoFi.

CGT rappelle que l'examen de ces documents au CHSCT 37 est logique puisque des agents sont implantés sur le site de Champ-Girault.

De même, était-il cohérent de regrouper la DirCoFi, la BCR et les BDV sur un même étage.

Cependant, les bureaux sont exigus, notamment celui de la secrétaire. Se pose aussi le problème de la réception du public plus spécialisé (avocats fiscalistes...)

M. Belletoise confirme que la pièce de confidentialité au 8^e étage à côté du mopieur est utilisée et à défaut, qu'il reçoit dans son bureau.

Le PPR confirme que cette pièce (dixit la bibliothèque) existe toujours après les travaux du CSRH, mais que c'est une pièce aveugle.

M. Belletoise demande si la salle de réunion du 2^e étage reste disponible après les travaux.

Mme Janin répond par l'affirmative et précise que la pièce du 8^e étage sera conservée également.

CGT : 2 votes POUR

SOLIDAIRES : 2 abstentions

FO : 1 vote POUR

7°) Budget et actions CHSCT

Concernant les stores au service comptabilité de Béranger, et suite à la demande en GT, deux devis supplémentaires ont été présentés. L'AP informe que quelle que soit l'entreprise choisie, un devis complémentaire devra être établi pour le raccordement électrique.

L'entreprise DE JESUS est compétitive mais pose les stores par série de trois fenêtres ce qui peut poser problème lors de l'utilisation par les collègues. En effet, trois fenêtres correspondent à une marguerite.

Par ailleurs, s'il faut prévoir quatre ou douze stores, les entreprises doivent être consultées à nouveau, car les devis ne sont pas précis quant à la motorisation à prévoir, la pose et l'emplacement des interrupteurs...

Ce jour, le comité s'accorde pour retenir les entreprises DE JESUS et SODICLAIR mais sous couvert des précisions ci-dessus.

Si besoin, le comité décidera en CHSCT-volant.

Concernant le nettoyage des deux SUN-TUNNEL (velux) à Neuillé-Pont-Pierre, SOLIDAIRES trouve le devis un peu cher. Après discussion, vu la technicité nécessaire, le devis est finalement accepté

Mme Mercier confirme que 40 ventilateurs ont déjà été achetés.

L'AP informe que pour les 14 demandés à THA, le devis sera présenté à la plénière du 28 juin 2018.

Concernant les ventilateurs-colonne et à la demande de SOLIDAIRES pour qui le devis apparaît cher, un autre devis va être établi.

Concernant les actions diverses de formation :

Équipiers : CGT demande si les nouveaux agents CSRH sont bien prévus dans le contingent à former. Le SA confirme que c'est prévu pour la prochaine plénière.

CGT en profiter pour rappeler l'obligation de la Direction d'installer les panneaux syndicaux des OS, de la Mutuelle et de l'action sociale à tous les étages sur son budget.

Mme Janin confirme que c'est prévu en même temps que l'installation des plans d'évacuation après la fin des travaux du CSRH.

Ergonomie : durant le GT, avait été demandé la possibilité de scinder la formation d'une journée sur site en deux-demi-journées pour permettre l'accès à deux groupes. Les entreprises ont acté favorablement à cette demande. La société ERACH est retenue.

Le PPR est interpellé, car les devis présentés ne prévoient pas un module sur « les réglages de son écran ».

Par expérience, les OS rétorquent que cela fait l'objet d'observations lors des formations mais effectivement pas d'une mise en situation sur poste.

Selon Mme Janin, le cahier des charges peut être modifié en ce sens.

Gestes et postures : sujet récurrent dans le DUERP mais pour autant les formations sont souvent annulées par manque d'agents inscrits.

SOLIDAIRES : oui mais avec l'arrivée des agents, suite à mutation, la période est propice pour relancer cette formation.

Le SA envisage la possibilité de compléter les sessions avec des agents du Loir-et-Cher.

Ainsi, propose-t-il de valider l'action qu'il sera toujours possible d'annuler...

Le comité décide alors de retenir la proposition de la société ERACH.

Stress : le devis FIDUCIAL sur un jour s'avère être une information plus qu'une formation.

Le comité retient la société ACCESSIO, par ailleurs déjà connue dans le département.

Accueil public : à la demande des OS durant le GT une réunion préparatoire préalable à la formation a été réclamée. Le SA a donc contacté les trois entreprises.

CEGOS a besoin d'un audit préalable à la réunion préalable.....donc coût supplémentaire non chiffré

ERACH ne demandera que le défraiement en supplément

GUILLOT pas de réponse explicite

Il est décidé que le SA, par l'intermédiaire du réseau des AP, consulterait les autres départements ayant fait appel à la société ERACH pour connaître leurs retours d'expérience.

Gestion du temps : la CGT avait évoqué son désaccord en GT et le renouvelle en plénière. Sous couvert de formulation adaptée, cette formation fait écho au LEAN-MANAGEMENT dans le privé. Ainsi, le critère de productivité du secteur privé devient-il celui de l'efficience dans le public...Une partie du problème est la différence entre le « travail réel » et le « travail prescrit » La CGT considère encore une fois que l'agent est responsabilisé alors même que l'environnement et le contexte sont contraints.

Le Président ne partage pas la lecture de la CGT et confirme que les services sont effectivement sur un rythme d'adaptation aux contraintes. Mais, cette formation s'adresse bien aux agents en difficulté.

La CGT reste favorable à une interpellation sur l'organisation collective du travail plus adaptée, plutôt que celle individuelle de l'agent et de son temps de travail.

L'ASS pense qu'il faut différencier la question de la gestion du temps de travail de celle de la conciliation des temps.

Le PPR estime que pour un agent, la mauvaise gestion du temps de travail, peut être un RPS et déborder alors sur son temps personnel. L'objectif n'est évidemment pas que l'agent se dégage du temps pour subir une charge de travail supplémentaire. Selon lui, c'est un outil supplémentaire de lutte contre les RPS.

Selon la CGT, ces formations sont pensées avec une optique « management » et pas gestion des RPS.

L'ASS rebondit : selon elle, cette réalité a du sens. En tant que travailleur social, cela lui parle complètement.

Le Président rappelle qu'organiser son temps de travail cela s'apprend et permet à l'agent d'acquérir une certaine autonomie, notion importante récurrente dans le DUERP. Néanmoins, il agrée le besoin d'éclaircissements sur le déroulé de cette formation.

SOLDAIRES pense que cette action peut être proposée aux agents et que le comité avisera au vu des retours d'expériences.

Le PPR indique qu'elle doit être mise en perspective aussi avec les métiers et missions des agents formés. Il faut donc réfléchir à la durée de cette formation mais aussi au public concerné.

Le SA propose alors de faire un GT pour réfléchir au cahier des charges de cette formation.

À la fin des débats, le solde du budget en autorisations d'engagement est de 58 210,08 euros.

8°) Questions diverses

La secrétaire du CHSCT présente le compte-rendu de la visite faite à THA le 11 avril 2018. Il en ressort surtout que les agents se sont sentis « lâchés » par la direction et qu'ils se sont auto-organisés.

Le Président demande des précisions aux OS sur ce sentiment de « lâchage » des agents.

SOLIDAIRES et CGT rappelle que ces visites font l'objet d'un compte-rendu du verbatim des agents.

Le Président et le PPR rapportent leur propre visite le 25 avril 2018 durant laquelle les agents n'ont pas exprimés ce ressenti.

À la demande des OS , Mme Janin informe que l'envoi des documents CHSCT sera fait sur les boîtes aux lettres génériques des OS, à l'instar du CT.

ATTENTION les OS font remarquer que certains documents de travail du CHSCT sont confidentiels.

Il est finalement décidé que seule la convocation sera adressée sur les BALF des OS.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.